



---

**Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties au Protocole de Kyoto**

**Dixième session**

Lima, 1<sup>er</sup>-12 décembre 2014

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau  
sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements  
au titre du Protocole de Kyoto**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

On trouvera dans le présent document un compte rendu de la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto, qui a eu lieu le 5 juin 2014 à Bonn (Allemagne), parallèlement aux sessions des organes subsidiaires tenues en juin 2014. À sa huitième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a décidé d'organiser cette table ronde ministérielle de haut niveau pour examiner les informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I prenant des engagements chiffrés de limitation et de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement. Les discussions ont porté essentiellement sur l'intention des Parties de relever le niveau d'ambition de leurs engagements, la possibilité de relever le niveau d'ambition, les progrès accomplis pour atteindre les objectifs en matière d'atténuation et les projections les plus récentes des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à la fin de la deuxième période d'engagement. Les Parties ont également débattu de l'urgence d'agir et de la nécessité d'un renforcement du niveau d'ambition, des enseignements retirés de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto qui peuvent guider l'action à mener au niveau international à l'avenir pour lutter contre les changements climatiques ainsi que des mesures prises et des efforts déployés actuellement par les pays pour atteindre l'objectif ultime de la Convention.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–5	3
A. Rappel .....	1–3	3
B. Mandat .....	4	3
C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto .....	5	3
II. Travaux de la table ronde ministérielle de haut niveau .....	6–13	4
III. Principales questions abordées pendant le débat .....	14–75	5
A. Observations liminaires .....	14–17	5
B. Bilan de l’application du Protocole de Kyoto et de l’Amendement de Doha .....	18–31	6
C. Débat général .....	32–75	8

## I. Introduction

### A. Rappel

1. À sa huitième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a adopté l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto<sup>1</sup>, qui a établi la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Conformément à l'Amendement de Doha, les Parties visées à l'annexe I prenant des engagements pour la deuxième période d'engagement font en sorte de réduire conjointement leurs émissions d'au moins 18 % par rapport aux niveaux de 1990.

2. Notant la nécessité urgente de relever le niveau d'ambition des objectifs en matière d'atténuation, la CMP a demandé<sup>2</sup> à chaque Partie visée à l'annexe I qui a pris un engagement chiffré de limitation et de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement de fournir le 30 avril 2014 au plus tard des informations sur les éléments suivants:

a) Son intention de relever le niveau d'ambition de son engagement, y compris les progrès accomplis en vue d'exécuter son engagement chiffré de limitation et de réduction des émissions;

b) Les projections actualisées les plus récentes des émissions de gaz à effet de serre (GES) jusqu'à la fin de la deuxième période d'engagement;

c) La possibilité de relever le niveau d'ambition.

3. Le secrétariat a reçu quatre communications<sup>3</sup> émanant de l'Union européenne (UE) et de ses États membres et de l'Islande, ainsi que de l'Australie, du Liechtenstein et de la Norvège. Les informations figurant dans ces communications devaient être examinées lors d'une table ronde ministérielle de haut niveau devant être organisée pendant la première série de sessions de 2014<sup>4</sup>. La table ronde ministérielle de haut niveau s'est déroulée à Bonn (Allemagne) le 5 juin 2014, parallèlement aux sessions des organes subsidiaires tenues en juin 2014.

### B. Mandat

4. La CMP a demandé au secrétariat d'établir un rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus afin qu'elle puisse l'examiner à sa dixième session<sup>5</sup>.

### C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

5. La CMP souhaitera peut-être prendre connaissance des informations contenues dans le présent rapport et examiner les mesures à prendre, si nécessaire.

<sup>1</sup> Décision 1/CMP.8.

<sup>2</sup> Décision 1/CMP.8, par. 9.

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=CMP>.

<sup>4</sup> Décision 1/CMP.8, par. 10.

<sup>5</sup> Voir la note 4.

## II. Travaux de la table ronde ministérielle de haut niveau

6. La réunion de haut niveau a été coprésidée par le Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la CMP, M. Marcin Korolec (Pologne), et par le Président désigné de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP, M. Manuel Pulgar-Vidal Otálora, Ministre péruvien de l'environnement. Les deux Coprésidents ont également présidé le dialogue ministériel de haut niveau consacré à la Plate-Forme de Durban pour une action renforcée<sup>6</sup> organisé le 6 juin 2014 à Bonn.

7. Des allocutions de bienvenue aux deux réunions ministérielles ont été prononcées par les Coprésidents, par M<sup>me</sup> Rita Schwarzelühr-Sutter, Secrétaire d'État auprès du Ministre allemand de l'environnement, de la conservation de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire, et par M<sup>me</sup> Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention).

8. À la demande de M. Korolec, un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur l'état de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et de l'Amendement de Doha. L'objectif était de préciser le contexte dans lequel s'inscrivaient les discussions de la table ronde en résumant les communications reçues et en indiquant l'état d'avancement des procédures de ratification de l'Amendement de Doha.

9. En prévision de la table ronde de haut niveau, M. Korolec a diffusé une note d'information sur le sujet<sup>7</sup> dans laquelle il proposait aux Parties les questions ci-après afin de les aider à préparer la réunion et à centrer le débat:

a) Quel est le stade atteint dans l'application de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto? Comment le niveau d'ambition des engagements en matière d'atténuation pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto peut-il être renforcé? Quelles politiques et mesures ont été appliquées ou sont prévues à cet effet?

b) Quel est l'état de la ratification de l'Amendement de Doha? Comment l'entrée en vigueur de l'Amendement peut-elle être accélérée?

c) Quels enseignements peuvent être retirés de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto afin de relever le niveau d'ambition en matière d'atténuation?

d) Compte tenu des enseignements retirés, comment les mesures d'atténuation au niveau national et l'action d'atténuation à travers les mécanismes internationaux de marché peuvent être associées pour faciliter au mieux les réductions des émissions mondiales à l'avenir?

10. Des déclarations ont d'abord été faites par des ministres, puis par des chefs de délégation et enfin par des représentants d'organisations admises en qualité d'observateurs.

11. Les Coprésidents ont encouragé la société civile à participer pendant la table ronde. Les différents collectifs ont été invités à répondre à la question suivante dans leurs interventions: Quelles mesures la société civile peut-elle prendre pour aider les pouvoirs publics à relever le niveau d'ambition en matière d'atténuation dans le cadre du Protocole de Kyoto?

<sup>6</sup> La synthèse des conclusions du dialogue établie par les Coprésidents peut être consultée à l'adresse [http://unfccc.int/files/meetings/bonn\\_jun\\_2014/in-session/application/pdf/140610\\_dp\\_ministerial\\_summary\\_final.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/bonn_jun_2014/in-session/application/pdf/140610_dp_ministerial_summary_final.pdf). Les enregistrements des deux réunions ministérielles de haut niveau diffusés sur le Web sont disponibles à l'adresse [http://unfccc.int/meetings/bonn\\_jun\\_2014/items/8186.php](http://unfccc.int/meetings/bonn_jun_2014/items/8186.php).

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse [http://unfccc.int/files/meetings/bonn\\_jun\\_2014/application/pdf/140514\\_kp\\_ministerial\\_infnote.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/bonn_jun_2014/application/pdf/140514_kp_ministerial_infnote.pdf).

12. Quarante Parties représentées par des ministres ou de hauts responsables se sont exprimées pendant la table ronde, intervenant notamment au nom de trois groupes de négociation. En outre, des déclarations ont été faites au nom de six collectifs d'organisations admises en qualité d'observateurs.

13. Les Coprésidents ont prononcé la clôture de la table ronde en remerciant tous les participants de leurs contributions constructives et de leur participation active. Ils ont résumé les points clefs du débat et ont demandé au secrétariat de publier sur le site Web de la Convention la synthèse des conclusions qu'ils avaient établie<sup>8</sup>. Les participants ont été informés qu'un rapport plus détaillé serait établi par le secrétariat afin que la CMP l'examine à sa dixième session.

### III. Principales questions abordées pendant le débat

#### A. Observations liminaires

14. M. Korolec a insisté sur les conclusions scientifiques récentes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il a indiqué que les données montrent que des réductions considérables des émissions ont été obtenues au cours de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto et que les enseignements retirés de la mise en œuvre du Protocole peuvent étayer le processus d'élaboration d'un nouvel accord encore plus efficace pour les années à venir.

15. M. Pulgar-Vidal Otálora a fait observer que la réalisation des objectifs du Protocole de Kyoto est une exigence centrale pour tout futur accord sur le climat. En s'acquittant de leurs obligations, les Parties démontreront leur capacité de montrer la voie et leur volonté politique. Il a également noté que la mise en œuvre du Protocole apporte des enseignements qui peuvent appuyer l'action collective tendant à la mise en place du futur régime. Il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement péruvien en faveur du processus.

16. M<sup>me</sup> Schwarzelühr-Sutter a observé que la présence de ministres pendant les sessions des organes subsidiaires montrait que les décideurs sont résolus à s'attaquer à la question des changements climatiques. En outre, elle a déclaré que les réunions de haut niveau offraient aux ministres et aux hauts responsables l'occasion de formuler des orientations et de renforcer la confiance dans le processus.

17. M<sup>me</sup> Figueres a pris acte de l'autorité et de l'engagement dont ont fait preuve les ministres participant aux réunions et elle les a exhortés à insuffler une vision politique aigüe aux négociateurs dans leur tâche. Elle a souligné qu'il fallait agir rapidement et accélérer le processus et a encouragé les Parties à ratifier l'Amendement de Doha. Pour le moment, le Dépositaire n'avait reçu que 10 instruments d'acceptation sur les 144 requis pour que celui-ci entre en vigueur.

---

<sup>8</sup> La synthèse des conclusions établie par les Coprésidents peut être consultée à l'adresse [http://unfccc.int/files/meetings/bonn\\_jun\\_2014/in-session/application/pdf/140610\\_kp\\_ministerial\\_summary\\_final.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/bonn_jun_2014/in-session/application/pdf/140610_kp_ministerial_summary_final.pdf).

## **B. Bilan de l'application du Protocole de Kyoto et de l'Amendement de Doha**

### **1. Introduction**

18. Le secrétariat a fait le point de l'application du Protocole de Kyoto et de l'Amendement de Doha. Il a notamment présenté une synthèse des quatre communications reçues de l'Union européenne et de ses États membres et de l'Islande, ainsi que de l'Australie, du Liechtenstein et de la Norvège, une brève analyse des données d'émission reçues par le secrétariat et un bilan de l'état des procédures de ratification de l'Amendement de Doha. Le bilan présenté dans les paragraphes 19 à 31 ci-après, qui est étayé par les informations extraites des quatre communications en question, a été résumé dans l'exposé présenté par le secrétariat<sup>9</sup>.

### **2. Progrès accomplis pour atteindre des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions**

19. L'UE, selon la communication qu'elle a présentée au nom de ses États membres et de l'Islande, dépassera son objectif de réduction des émissions pour la première période d'engagement et elle devrait dépasser son objectif pour la deuxième période d'engagement. Les données préliminaires montrent que ses émissions annuelles moyennes pour la période 2008-2012 ont baissé de 18,8 % par rapport aux niveaux de 1990.

20. L'Australie progresse dans la décarbonisation de son économie, dont l'intensité des émissions a été réduite pratiquement de moitié depuis 1990. Les politiques appliquées au niveau national ont contribué de manière importante à ce résultat, notamment grâce à la facilitation des possibilités de réduction dans le secteur des terres, la réglementation des appareils et les normes de construction, et les programmes d'efficacité énergétique au niveau infranational.

21. Entre 1990 et 2012, le produit intérieur brut du Liechtenstein s'est accru de 140 % environ et sa population a augmenté de près de 25 %. Dans le même temps, le Liechtenstein a découplé sa croissance économique et ses émissions de GES. En dépit de la croissance de son économie et de l'augmentation de sa population, ses émissions sont aujourd'hui plus faibles qu'en 1990.

22. La Norvège a spontanément décidé de dépasser son objectif pour la première période d'engagement de 10 %, soit l'équivalent de 5 millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) par an. La Norvège n'utilisera pas les unités d'absorption liées à la gestion des forêts en vertu du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto pour tenir ses engagements pour la première période d'engagement, de sorte que le dépassement sera encore plus important. Elle atteindra son objectif pour la première période d'engagement sans que le gouvernement achète les unités prévues dans le Protocole de Kyoto, tandis que pour la deuxième période les unités qu'elle prévoit d'acheter devraient représenter 10 % du dépassement.

### **3. Projections actualisées les plus récentes**

23. L'UE, selon la communication qu'elle a soumise au nom de ses États membres et de l'Islande, prévoit que ses émissions totales baisseront de 24,5 % par rapport aux niveaux de l'année de référence en 2020. On peut donc supposer que le dépassement potentiel total pour les première et deuxième périodes d'engagement, comparé aux objectifs fixés dans le cadre du Protocole de Kyoto, sera d'environ 5,5 Gt d'équivalent CO<sub>2</sub>, la réduction réalisée

---

<sup>9</sup> Disponible à l'adresse [http://unfccc.int/files/meetings/bonn\\_jun\\_2014/application/pdf/4\\_june\\_kp\\_round\\_table\\_final.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/bonn_jun_2014/application/pdf/4_june_kp_round_table_final.pdf).

entre 2008 et 2012 devant être d'environ 4,2 Gt d'équivalent CO<sub>2</sub>, à laquelle devrait s'ajouter une nouvelle réduction de 1,3 Gt d'équivalent CO<sub>2</sub> entre 2013 et 2020.

24. Les projections réalisées en 2013 indiquent que les émissions de l'Australie atteindront 685 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2020 si les pouvoirs publics n'adoptent pas de mesures comme la mise en place d'un fonds pour la réduction des émissions, mais en tenant compte des mesures déjà en place comme les programmes d'efficacité énergétique et la législation sur les objectifs en matière d'énergie renouvelable. Les émissions de l'Australie dans l'hypothèse d'une politique inchangée devraient progresser de 2 % par an en moyenne jusqu'en 2020, du fait de l'augmentation de la population et de la croissance économique. Ces estimations font ressortir l'ampleur des efforts que l'Australie devra consentir pour atteindre son objectif de réduction de ses émissions de 5 % par rapport aux niveaux de 2000 d'ici à 2020.

25. Pour le Liechtenstein, le scénario dans l'hypothèse de l'adoption de mesures, qui prend en compte des mesures telles que la stabilisation de la consommation énergétique, le développement de sources d'énergie renouvelable et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> débouche sur un niveau d'émissions projeté d'environ 194 Gg d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2020. Cela correspond à une réduction des émissions de 15 % par rapport aux niveaux de 1990.

26. Les émissions totales de GES, non compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie pour la Norvège devraient rester relativement stables jusqu'en 2020, avant de baisser légèrement vers 2030. Cette projection prend en compte le fait que l'on prévoit que les émissions du secteur pétrolier augmenteront pendant quelques années, avant de diminuer aux alentours de 2030. L'intensité des émissions de l'économie norvégienne a diminué de 40 % depuis 1990. Pour l'économie de la partie continentale, la diminution a été de 50 %. Cette tendance devrait se poursuivre: l'intensité des émissions de cette partie du territoire devrait encore diminuer de 40 % entre 2011 et 2030.

#### **4. Possibilité de relèvement du niveau d'ambition**

27. L'UE, d'après la communication qu'elle a soumise au nom de ses États membres et de l'Islande, reste déterminée à mettre en œuvre des politiques qui contribueront de manière significative au dépassement de son engagement de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement et ainsi à la réduction des disparités dans le niveau d'ambition. L'UE, ses États membres et l'Islande ont souligné qu'ils restaient disposés à étudier les possibilités de relèvement du niveau d'ambition avant 2020 de toutes les Parties dans le cadre du Groupe de travail spécial de la Plate-Forme de Durban pour une action renforcée (le Groupe de travail spécial). L'UE, ses États membres et l'Islande ont renouvelé leur offre d'opter pour une réduction de 30 % des émissions par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2020, à condition que les autres pays développés s'engagent eux-mêmes à procéder à des réductions comparables et que les pays en développement contribuent de manière adéquate en fonction de leurs responsabilités et de leurs capacités respectives.

28. L'Australie s'est engagée à revoir ses objectifs internationaux en 2015. Lors de cette révision, les objectifs internationaux de réduction des émissions de l'Australie seront examinés dans le contexte des négociations sur un nouvel accord mondial sur les changements climatiques qui s'appliquerait à tous les pays à partir de 2020. On s'attachera en particulier à déterminer la mesure dans laquelle d'autres pays, y compris de grandes économies et les principaux partenaires commerciaux de l'Australie, prennent véritablement des mesures comparables pour réduire les émissions.

29. Entre 2012 et 2020, le Liechtenstein prévoit d'appliquer d'autres mesures, qui selon les estimations devraient rendre possible la réduction de 183 Gg d'équivalent CO<sub>2</sub> que le pays doit réaliser pour tenir ses engagements.

30. En 2012, un large accord sur la politique climatique, qui renforce les objectifs de la Norvège dans le domaine climatique, a été conclu entre la majorité des partis politiques du Parlement norvégien, dans le but de réduire d'ici à 2020 les émissions de 40 % par rapport aux niveaux de 1990, si cela pouvait contribuer à la réalisation d'un consensus sur un accord ambitieux sur le climat qui inciterait les pays ayant les niveaux d'émission les plus élevés à accepter des engagements précis de réduction des émissions.

## **5. État de la ratification de l'Amendement de Doha**

31. Dans la présentation d'ensemble faite par le secrétariat, il a été souligné que, au moment de la table ronde, seulement 10 instruments d'acceptation de l'Amendement de Doha avaient été reçus par le Dépositaire, ce qui signifie que 134 autres instruments sont encore requis pour que l'Amendement de Doha entre en vigueur.

## **C. Débat général**

### **1. Urgence de l'action et nécessité d'un niveau d'ambition renforcé**

32. Plusieurs participants ont mentionné les conclusions récentes du GIEC qui selon eux confirment que les efforts actuels de réduction des émissions sont insuffisants et ne permettront pas de limiter la hausse de la température mondiale à 2 °C.

33. Soulignant la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes ces dernières années, des représentants de Parties, en particulier de celles qui sont particulièrement exposées aux effets des changements climatiques, ont montré à l'aide d'exemples comment leur développement économique et social pâtit déjà des conséquences des changements climatiques.

34. Les ministres et les hauts responsables ont reconnu que l'on ne parviendra pas au niveau de réduction des émissions nécessaire pour stabiliser la température mondiale uniquement par le biais du Protocole de Kyoto. Plusieurs intervenants ont encouragé les Parties visées à l'annexe I ne participant pas à la deuxième période d'engagement à se fixer les objectifs de réduction des émissions comparables et les Parties non visées à l'annexe I à prendre des mesures en fonction de leurs capacités. Les ministres et les hauts responsables ont également insisté sur le lien très clair entre les questions examinées et les négociations menées sous les auspices du Groupe de travail spécial.

35. L'importance d'une volonté politique ferme et manifeste a été réaffirmée. Les ministres ont été invités à intensifier la dynamique politique en vue de la conclusion d'un accord solide et efficace en 2015. À cet égard, le sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général en septembre a été considéré comme offrant une nouvelle occasion de renforcer l'engagement politique et une tribune où les chefs d'État et de gouvernement peuvent annoncer leur intention de prendre des engagements plus ambitieux.

### **2. Ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto**

36. Les participants ont reconnu que l'adoption de l'Amendement de Doha était une étape fondamentale pour aborder la question des changements climatiques et ont tous admis qu'il est désormais urgent de le ratifier afin qu'il puisse entrer en vigueur.

37. Plusieurs ministres et hauts responsables ont informé les participants à la réunion que des préparatifs étaient en cours dans leurs pays pour leur permettre de ratifier l'Amendement dès que possible. Certains participants ont indiqué qu'ils soumettraient leur instrument d'acceptation au début de 2015, une fois que les règles de mise en œuvre pour la deuxième période d'engagement auraient été formellement adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Lima (Pérou), tandis que d'autres ont indiqué que

leurs ratifications dépendaient de la mesure dans laquelle les pays développés montreraient la voie en respectant leurs engagements et leurs objectifs.

### **3. Progrès accomplis pour atteindre des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions**

38. Les Parties au Protocole de Kyoto ayant pris des engagements pour la deuxième période d'engagement qui ont fait des déclarations pendant la table ronde ont confirmé qu'elles demeurent fermement résolues à atteindre leurs objectifs de réduction pour la deuxième période d'engagement. Elles ont aussi signalé qu'elles mettent en œuvre des mesures pour parvenir aux réductions requises avant même que l'Amendement ne soit formellement ratifié. Elles ont indiqué qu'elles sont globalement sur la bonne voie pour réduire leurs émissions conformément à leurs engagements. Plusieurs ministres et hauts responsables ont indiqué que leurs émissions actuelles sont inférieures, voire parfois cas nettement inférieures, aux réductions fixées pour la première période d'engagement. Il a été noté en outre que, bien que les projections actuelles montrent que les engagements seront dépassés, les pays ont déjà prévu d'adopter ou appliquent déjà de nouvelles mesures, de sorte que le dépassement prévu pourrait être plus important.

39. Des représentants de Parties non visées à l'annexe I ont pris acte des efforts déployés par les Parties visées à l'annexe I participant à la deuxième période d'engagement, mais ils les ont encouragées à relever le niveau d'ambition de leurs engagements, compte tenu en particulier des projections qui laissent entrevoir un dépassement. À leur avis, si les projections suggèrent un dépassement significatif, c'est que le niveau d'ambition des engagements actuels est faible. En outre, ils ont demandé pourquoi ces Parties ne prendraient pas officiellement des engagements plus ambitieux s'il apparaît déjà clairement qu'ils dépasseront leurs engagements actuels.

40. Certaines Parties visées à l'annexe I ont toutefois fait valoir qu'il n'avait pas été facile de tenir les engagements pris, voire de les dépasser, et que cela avait exigé l'adoption de mesures rigoureuses, qui plus est dans un contexte de crise économique mondiale. À ce propos, plusieurs représentants ont expliqué que les réductions des émissions déjà réalisées avaient pu être obtenues en découlant les émissions et la croissance économique.

41. Plusieurs participants ont souligné qu'il avait été possible de réduire les émissions alors que l'économie de leur pays continuait de se développer, ce qui montrait que le développement durable, la croissance et l'élimination de la pauvreté sont des objectifs qui peuvent tous être atteints sans accroître les émissions et que la croissance économique et la prospérité peuvent être soutenues et stimulées par des efforts ambitieux de réduction des émissions.

42. Il a été suggéré que le Secrétariat rassemble les informations communiquées par les Parties conformément au paragraphe 9 de la décision 1/CMP.8, et les Parties n'ayant pas encore fourni d'informations ont été invitées à le faire à cette fin. Une fois rassemblées, ces informations constitueraient un instrument utile pour déterminer les disparités restant à éliminer en ce qui concerne le niveau d'ambition.

### **4. Projections actualisées les plus récentes des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à la fin de la deuxième période d'engagement**

43. Certains participants ont indiqué que leurs émissions projetées pour 2020 sont inférieures au niveau prescrit, ce qui signifie que leurs objectifs seront dépassés. Parmi les raisons expliquant cette baisse du niveau projeté de leurs émissions ils ont notamment cité les politiques mises en œuvre pour réduire l'intensité énergétique des activités industrielles, la promotion de l'efficacité énergétique dans la construction et la promotion de pratiques et de technologies plus respectueuses de l'environnement.

44. Les intervenants n'ont pas fourni de détails techniques très précis concernant les projections des émissions durant le débat, mais se sont référés aux informations contenues dans les quatre communications soumise par les Parties visées à l'annexe I conformément à la décision 1/CMP.8.

## 5. Possibilité de relèvement du niveau d'ambition

45. Le mécanisme prévoyant le relèvement du niveau d'ambition en vertu du Protocole de Kyoto lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Doha (Qatar) a été reconnu comme un élément essentiel du compromis politique réalisé à cette occasion. À la lumière des rapports récents du GIEC, les participants ont reconnu que les décisions tendant à relever le niveau d'ambition ne sauraient être repoussées au-delà de 2020.

46. Des représentants de Parties non visées à l'annexe I se sont dits déçus par le fait que des Parties visées à l'annexe I ayant pris des engagements pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto n'aient pas explicitement indiqué leur intention de relever leur niveau d'ambition pour la deuxième période d'engagement. Certains représentants de Parties non visées à l'annexe I ont déclaré que le relèvement du niveau d'ambition dans le cadre du Protocole contribuerait à renforcer la confiance, ce qui est important pour faciliter une action mondiale collective.

47. Quant à la manière dont le niveau d'ambition pouvait être relevé, il a été suggéré entre autres de permettre la mise en œuvre de mesures d'atténuation au niveau national à travers les mécanismes internationaux fondés sur le marché afin de faciliter les réductions des émissions mondiales à l'avenir, ainsi que de lancer des initiatives de coopération au niveau international pour relever le niveau d'ambition avant 2020.

48. Certains participants ont fait observer que les mécanismes internationaux fondés sur le marché ne devaient pas être considérés comme la seule solution envisageable et qu'il fallait y avoir recours de façon limitée. Il a également été noté qu'il pourrait être utile d'approfondir le débat sur l'utilisation des initiatives de coopération au niveau international.

49. Certains participants ont fait observer que des Parties visées à l'annexe I ont proposé de relever leur niveau d'ambition sous réserve de certaines conditions. Ces conditions sont notamment que d'autres Parties visées à l'annexe I s'engagent elles-mêmes à procéder à des réductions comparables et que les pays en développement contribuent de manière adéquate en fonction de leurs responsabilités et de leurs capacités respectives. Certains intervenants ont demandé que ces conditions soient supprimées.

50. De nombreux participants ont souligné que l'une des principales faiblesses du Protocole de Kyoto est l'insuffisance de la participation. Il a été considéré que pour s'attaquer efficacement à la question des changements climatiques, il était crucial que la participation soit plus large. À cet égard, il a été noté qu'il fallait surtout s'attacher à intensifier l'action collective. Certains intervenants ont jugé plus efficace d'aborder la question du relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation dans le cadre des négociations en cours sous les auspices du Groupe de travail spécial, auxquelles toutes les Parties sont associées.

51. Il a également été noté que de nombreuses Parties n'avaient pas encore annoncé leurs engagements en matière d'atténuation pour la période allant jusqu'en 2020 et que les conditions de base dans lesquelles ces annonces seraient faites conformément aux Accords de Cancun n'étaient pas encore suffisamment claires.

52. Une action collective qui permette une riposte efficace face aux changements climatiques a été vivement encouragée. Certains ministres et hauts responsables ont rappelé aux participants que les contributions aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour réduire

les émissions devaient être conformes au principe de responsabilités communes mais différenciées ainsi qu'aux capacités respectives. À cet égard, les Parties capables de fournir une assistance ont été encouragées à aider les Parties moins développées et plus pauvres en mettant à leur disposition des financements et des technologies et en renforçant leurs capacités afin de faciliter les mesures tant d'atténuation que d'adaptation.

## 6. Enseignements retirés de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto

53. Les ministres et les hauts responsables ont reconnu que le Protocole de Kyoto avait constitué une étape importante pour le régime applicable au climat au moment où il a été adopté. Selon eux, les règles et mécanismes du Protocole avaient établi une norme pour les activités internationales de mesure et de comptabilisation des émissions, créé les premiers marchés mondiaux du carbone, ce qui avait montré que les débouchés économiques étaient compatibles avec les efforts de réduction des émissions, incité les pays en développement à agir promptement par le biais du mécanisme pour un développement propre (MDP) et stimulé l'adoption d'un large éventail de politiques nationales.

54. Certains intervenants ont fait observer que le Protocole de Kyoto, en dépit de son caractère novateur, avait montré que le manque de volonté politique, joint à la faiblesse des mécanismes de respect des dispositions, aboutissait à un système peu contraignant sur le plan juridique. Les participants considèrent donc qu'il faut mettre à profit l'occasion qui s'offre de faire en sorte que le nouvel accord en cours d'élaboration reprenne les éléments positifs du Protocole et corrige ses faiblesses.

55. Les participants ont reconnu que la nature juridiquement contraignante du Protocole était cruciale, car il offrait un solide fondement international sur lequel appuyer les mesures nationales. Ils ont en outre souligné la robustesse écologique des systèmes mis en place par le Protocole, notamment ceux se rapportant à la mesure, la notification et la vérification des émissions et les mécanismes de flexibilité.

56. Plusieurs intervenants ont jugé que les mécanismes de flexibilité étaient l'une des réussites du Protocole. Plusieurs ministres et hauts responsables représentant des Parties visées à l'annexe I ont noté que ces mécanismes leur avaient permis d'adopter des mesures plus ambitieuses. Ils présentaient surtout l'avantage d'être capables de mobiliser le secteur privé et des bailleurs de fonds privés en faveur de méthodes innovantes et axées sur les résultats, ce que d'autres mécanismes ne peuvent parfois pas faire. À ce propos, le MDP a notamment été mentionné, car il a été vu comme un exemple de la manière dont la coopération peut encourager l'adoption d'objectifs plus ambitieux.

57. Plusieurs représentants des Parties non visées à l'annexe I ont exprimé des inquiétudes au sujet de l'avenir du MDP, en l'absence d'objectifs forts pour la deuxième période d'engagement, ce qui affaiblit le soutien qui sera apporté aux mesures d'atténuation à l'avenir dans les pays en développement. Des participants de Parties particulièrement exposées aux effets des changements climatiques se sont également inquiétés de savoir si la reconstitution des ressources du Fonds pour l'adaptation serait compromise sans le MDP, qui est actuellement sa principale source de financement.

58. Bien que le MDP ait été considéré comme l'un des éléments qui font la force du Protocole de Kyoto, plusieurs intervenants ont également souligné les difficultés qu'engendre la longueur des délais nécessaires pour préparer et enregistrer les projets. Selon certains, il fallait réfléchir à cette question et trouver des solutions.

59. Il a été estimé qu'un autre élément faisant la force du Protocole de Kyoto était d'avoir créé des procédures pour la mesure, la notification et la vérification des émissions et des absorptions, ainsi que d'avoir établi des règles pour le respect des dispositions destinées à préserver l'intégrité de l'environnement.

60. La valeur du système de comptabilisation du Protocole de Kyoto a été reconnue. Ce système permet aux Parties de mieux comprendre leur contribution aux émissions ainsi que les tendances des émissions dans les différents secteurs. Ils peuvent mieux prévoir leurs émissions et ont donc des capacités accrues pour préparer l'annonce d'engagements réalistes.

61. L'expérience acquise dans l'application des règles de comptabilisation prévues par le Protocole de Kyoto a montré l'importance et la complexité des règles se rapportant aux émissions et aux absorptions liées à l'utilisation des terres et au changement d'affectation des terres. Les participants ont fait observer qu'il sera donc essentiel de déterminer, d'ici à la Conférence de Lima, comment ces règles devraient être incorporées aux processus se rapportant aux contributions prévues déterminées au niveau national.

62. Plusieurs intervenants ont noté que, lorsque le Protocole de Kyoto a été adopté dans les années 1990, les pays développés étaient responsables de l'essentiel des émissions mondiales de GES, mais que la situation a changé depuis. Il a été dit à ce propos qu'il fallait que le nouvel accord sur le climat prévoit un véritable processus d'examen pour faire le point des progrès d'ensemble, qui permette de proposer des actions en fonction de l'évolution des conditions et d'ajuster le niveau d'ambition selon les besoins.

63. Certains intervenants ont déclaré que tous les processus d'examen ne sont pas efficaces et ont cité l'exemple du processus actuel de révision du niveau d'ambition pour la deuxième période d'engagement, qui ne suscite pas d'annonces d'engagements plus importants. Il serait préférable selon eux que l'on prévoit des périodes courtes pour prendre des engagements tout en procédant à un examen rigoureux sur le plan juridique pour éviter un blocage sur des objectifs peu ambitieux.

64. Plusieurs participants ont relevé que la participation limitée au Protocole de Kyoto, et le nombre encore plus limité de Parties visées à l'annexe I qui ont décidé de prendre des engagements pour la deuxième période d'engagement, affaiblissent l'impact que le Protocole de Kyoto peut avoir sur les niveaux des émissions mondiales. Pour ces participants, une large participation est donc essentielle si l'on veut parvenir aux niveaux de réduction des émissions requis pour apporter des solutions appropriées au problème des changements climatiques.

## **7. Appliquer les enseignements retirés**

65. Les ministres et les hauts responsables ont reconnu que les enseignements retirés de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto sont d'une grande pertinence pour le processus de négociation en cours dans le cadre de la Plate-Forme de Durban pour une action renforcée. L'intérêt du cadre juridique du Protocole pour apporter les certitudes et la transparence nécessaires a été souligné.

66. C'est le cas notamment pour les mécanismes fondés sur le marché, qui peuvent aider à relever le niveau d'ambition tout en augmentant l'efficacité des mesures de réduction par rapport à leur coût. L'idée de s'inspirer de cette expérience et d'envisager un mécanisme formel qui soit intégré au nouvel accord mondial et incite à relever le niveau d'ambition a reçu un large soutien. À cet égard, les mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto, le cadre pour les diverses démarches, le nouveau mécanisme fondé sur le marché et les démarches non fondées sur le marché ont été jugés comme certaines des questions les plus importantes pour l'accord de 2015.

67. Il a été recommandé de réformer le MDP afin qu'il privilégie les avantages nets en matière d'atténuation à attendre des activités financées par le mécanisme plutôt que d'offrir comme il le fait actuellement uniquement des possibilités de compensation des émissions. La mise en place d'un MDP réformé, conçu pour s'intégrer harmonieusement dans l'accord de 2015 parallèlement aux nouveaux mécanismes, pourrait permettre un accroissement des

investissements du secteur privé de nature à faciliter les réductions des émissions avant 2020.

68. Bien que les mécanismes fondés sur le marché aient été considérés comme des éléments importants du Protocole, certains intervenants ont fait remarquer que les marchés ne sont viables que si l'on a des certitudes sur les orientations ou les politiques et si des objectifs clairs ont été définis. Pour renforcer l'efficacité des mesures d'atténuation prises au niveau national et des mécanismes fondés sur le marché, les Parties devaient accepter les règles et les directives élaborées et adoptées d'un commun accord dans le cadre du processus de la Convention, car cela améliorera la coordination, la collaboration et la comparabilité dans le cadre de ce processus.

69. L'expérience a montré que les mécanismes internationaux fondés sur le marché peuvent jouer un rôle significatif dans la réalisation des objectifs de réduction des émissions juridiquement contraignants. Toutefois, il était également apparu clairement que l'intégrité de l'environnement doit être garantie lorsque l'on a recours à ces mécanismes. Certains participants ont souligné que, si l'intégrité de l'environnement doit être garantie, les mécanismes fondés sur le marché resteront assurément une composante importante du futur accord.

## **8. Mesures prises et efforts déployés pour réaliser l'objectif ultime de la Convention**

70. Les participants ont mis l'accent sur les efforts déployés par leurs pays pour appuyer l'objectif ultime de la Convention et ont énuméré les mesures adoptées au niveau national pour réaliser cet objectif. Certains représentants de pays développés ont insisté non seulement sur les efforts de leurs pays mais aussi les efforts déployés pour aider des pays en développement à lancer des initiatives ambitieuses. À cet égard, les mesures prises grâce au financement des activités liées au climat tant dans le domaine de l'atténuation que dans celui de l'adaptation ont été mises en lumière.

71. Parmi les retombées bénéfiques économiques, sociales et environnementales engendrées par l'amélioration de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables et à des technologies à faibles émissions de carbone, de nombreux ministres et/ou responsables ont énuméré en particulier la création d'emplois nouveaux, l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction du nombre de décès et de maladies liés au climat et une plus forte croissance économique.

72. Dans ce contexte, les participants ont mis l'accent sur un certain nombre d'activités et d'initiatives destinées à appuyer la réalisation de l'objectif ultime de la Convention, notamment mais pas exclusivement les suivantes:

- a) Les systèmes d'échange de droits d'émission de GES;
- b) La législation facilitant la réalisation des objectifs en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, l'écoconception, l'écoétiquetage et les réductions des émissions de gaz fluorés;
- c) La réglementation des émissions de CO<sub>2</sub> en provenance des véhicules;
- d) Les normes d'efficacité énergétique dans la construction;
- e) L'intégration des mesures en faveur du climat dans les politiques économiques, budgétaires et en matière d'emploi;
- f) La mise en place d'agences spécialisées en charge des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique;
- g) Les stratégies nationales pour une économie verte;
- h) Les stratégies pour un développement à faibles émissions de carbone;

- i) Le démantèlement des anciennes centrales;
- j) Le remplacement des combustibles et l'abandon des combustibles fossiles;
- k) Les politiques économiques comme la création de taxes carbone et de fonds pour la réduction des émissions;
- l) Les initiatives complémentaires au niveau international;
- m) Les plans d'utilisation des terres et de gestion des forêts;
- l) L'annulation des unités excédentaires au titre du Protocole de Kyoto.

73. Des représentants de collectifs représentant la société civile ont indiqué que ceux-ci peuvent jouer un rôle important pour favoriser l'adoption de mesures ambitieuses en faveur du climat en renforçant l'implication des acteurs non gouvernementaux concernés, notamment les municipalités, les entreprises, les jeunes et les agriculteurs.

74. La participation aux marchés du carbone a été jugée comme une possibilité de participation intéressante pour les parties prenantes. Une autre possibilité pourrait être de fixer des objectifs et des buts à long terme aux niveaux régional et national en matière d'énergie et de climat ainsi que de concevoir des stratégies pour les atteindre. Les entreprises bénéficieraient ainsi d'une prévisibilité permettant de planifier leurs investissements et, du même coup, de stimuler l'adoption rapide de mesures avant 2020, ce qui pourrait se traduire par de nouvelles réductions des émissions durant cette période. Cela pourrait aussi encourager le déploiement accéléré des technologies existantes et de technologies nouvelles.

75. Il a été suggéré d'intensifier les échanges d'informations entre les Parties au sujet des mesures adoptées, afin que les unes puissent bénéficier de l'expérience des autres.

---